SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME, CHARGE DES DROITS DE L'HOMME
**---------- **

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline - Travail
……

Madame la Secrétaire d'Etat, auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Chargée des Droits de l'Homme

A

Monsieur le Président
de la Commission Electorale indépendante
de Côte d'Ivoire

<u>Objet</u> : Rapport suivi de recommandations à l'issue de l'accréditation du Secrétariat d'Etat, chargé des Droits de l'Homme pour l'observation de l'élection des conseillers régionaux et des conseillers municipaux du 13 octobre 2018

Monsieur le Président,

Par lettre n° 033/CEI/PDT/VP-KS/WMJA/2018 du 09 octobre 2018, vous avez accrédité le Secrétariat d'Etat auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme pour l'observation de l'élection des conseillers régionaux et des conseillers municipaux du 13 octobre 2018 en Côte d'Ivoire.

Je tiens à vous en remercier.

Je suis sensible, avant tout, à l'intérêt que vous manifestez vis à vis des Droits de l'Homme et d'avoir compris le rôle que joue le Secrétariat d'Etat dans la promotion et la protection des Droits Politiques et civils, dont le droit de vote.

Soucieux d'œuvrer pour le maintien de la paix et la cohésion sociale, en Côte d'Ivoire, le Secrétariat d'Etat, chargé des Droits de l'Homme ne pouvait rester en marge de ce processus électoral.

Aussi, le Secrétariat d'Etat a-t-il initié, avec l'appui technique de la National Democratic Institute (NDI), la formation de dix-huit (18) de ses agents aux techniques de missions d'observation électorale, qu'il a déployé sur les territoires des 10 communes du District autonome d'Abidjanainsi qu'à Bingerville, Dabou, Grand-Lahou et Jacquevilleà savoir :

-ABOBO :

M. NIMAGA Mohamed B.
M. GBANE Assouma

-ATTECOUBE

Mme N'GUESSAN KANGO G.
Mme AMON Sopie S.

-COCODY

Mme DIOMANDE Assiata
Mme BOHUI Juliette ép. TAHOUO

-KOUMASSI-PORT BOUET

M. TOURE Kolo
Madame AMICHIA Audrey

-ADJAME-PLATEAU

M. DJEDJE KOUADIO
M. KOFFI BI BOUIKALO

-TREICHVILLE-MARCORY

Mme COULIBALY Nabintou
M. LEGRE Karl

-YOPOUGON

Mme DEGROU BONI R.
Mme SISSE Nogognin

-BINGREVILLE

Mme ABOU née ANON C.M.S
Mme DANHO LOBOH Anne

-DABOU-GRAND LAHOU

M. N'DJOMOU De Achille

-JACQUEVILLE

M. DADI Séraphin

Par ailleurs, le jour du scrutin, le Secrétariat d'Etat chargé des Droits de l'Homme a mis en place une Cellule de veille pour l'alerte précoce, en vued'apporter des réponses ponctuelles aux difficultés ou problèmes survennus au cours du déroulement du processus électoral.

A la suite de nos opérations, permettez-moi de vous faire part des observations qui suivent.

Dans l'ensemble, le scrutin du 13 octobre 2018 s'est déroulé dans le calme et la sérénité.

Néanmoins, des incidents ou difficultés ont été signalés dans plusieurs centres et bureaux, à savoir :

- le manque d'isoloirs ;
- l'absence de stickers sur les bulletins de vote ;

- la défectuosité des tablettes électroniques d'identification biométriques des électeurs ;
- l'absence de noms d'électeurs sur les listes électorales ;
- l'absence d'encres indélébiles ;
- le manque de feuille de pointage;
- la défectuosité de certains scellés des urnes ;
- le retard et/ou l'absence de certains agents de la Commission Electorale Indépendante dans les centres et bureaux de vote ;

Ces constatations ont eu pour conséquences de retarder le démarrage des opérations de vote dans certains centres et bureaux de vote.

S'agissant du problème posé par l'absence des stickers, c'est en réalité un manque de communication et d'information.
En effet,utilisés lors des précédents scrutins, ils ont été abandonnés.Aussi, dès que l'incident a été porté à la connaissance des responsables de la Commission Electorale Indépendante (CEI), une communication a été faite sur le sujet et diffusée à travers les antennes des télévisions et des radios ; en accord, avec les différents représentants des candidats présents dans les bureaux de vote, des dispositions pratiques ont été prises, et les opérations se sont déroulées normalement.

Hormis ces incidents qualifiés de mineurs,aucune autre entrave majeure à l'encontre des électeurs n'a été observée,tant pour l'accès aux centres et bureaux de vote que dans l'accomplissement de leur devoir civique.

Par conséquent, les dysfonctionnements constatés n'entachent pas la régularité et la sincérité du scrutin du 13 octobre 2018.

S'agissant des recommandations du Secrétariat d'Etat, chargé des Droits de l'Homme, elles sont de quatre (04) types :

- l'acheminement à temps, par la Commission Electorale Indépendante du matériel électoral au complet dans les centres et des bureaux de vote ;

- la formation et le renforcement des capacités en matière électorale des membres de la Commission Electorale Indépendant (C.E.I) ;

- la préparation des candidats et leurs équipes à accepter les règles du jeu et la gouvernance démocratique, et partant, les résultats sortis des urnes ;

Telle est, Monsieur le Président de la Commission Electorale Indépendante, l'économie des informations que je voudrais porter à votre connaissance.

Dans l'attente, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Secrétaire d'Etat

Aimée G. ZEBEYOUX